



Abergement Velux lors de rénovation toiture

Par Marco3138240

Bonjour,

Lors de la rénovation de la toiture (couverture et zinguerie) d'une copropriété, la pose et la fourniture d'abergement en zinc (pour faire l'isolation) de velux existants fait-il partie de la partie privative ou de la partie commune ?

Je précise que les velux ne sont pas démontés et que le règlement de copropriété ne mentionne pas les velux car ils ont été rajoutés après le règlement de copropriété.

Merci d'avance,
Bonne journée

Par yapasdequoi

doublon